



Visite de l'appartement en ma présence

Par **didoushka**, le **18/02/2014** à **17:35**

bonjour, je quitte mon logement, mon agence veut organiser des visites pendant que je suis la, ai je le droit de refuser

Par **cocotte1003**, le **18/02/2014** à **18:09**

Bonjour, les visites de relocation sont généralement prévues dans le bail. Votre présence ou celle d'une connaissance est plus que recommandée afin d'éviter tous problèmes. Faites connaître vos disponibilités à l'agence cela facilitera les choses, cordialement

Par **Lag0**, le **18/02/2014** à **19:26**

Bonjour,
Seule la lecture de votre bail peut vous permettre de voir à quoi vous êtes obligé. Les visites pour la relocation doivent y être prévues (c'est généralement le cas si votre bail a été rédigé par une agence). La clause du bail doit en fixer les modalités (jours et heures de visite).